



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Enseignants

Question écrite n° 16386

#### Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des enseignants exerçant loin de leur région d'origine et aujourd'hui dans la quasi-impossibilité de se rapprocher par voie de mutation, même après de nombreuses années d'affectation éloignée. Conscient du déficit existant dans certaines régions entre le nombre d'élèves à accueillir et l'insuffisance des candidatures issues des académies concernées, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en matière de « retour au pays ».

#### Texte de la réponse

Reponse. - En organisant les opérations de mutation, le ministère de l'éducation nationale poursuit le double objectif de répondre aux besoins du service public d'éducation et de satisfaire au mieux les vœux d'affectation exprimés par les personnels dans le respect des priorités fixées par les textes législatifs et concernant le rapprochement des conjoints. Toutefois, afin de prendre en compte les situations évoquées, des bonifications « pour convenances géographiques » sont accordées aux enseignants appartenant aux corps nationaux du second degré et qui renouvellent dans certaines conditions un même premier vœu d'affectation, qui peut correspondre à la région dont ils sont originaires.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hage Georges](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16386

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 juillet 1989, page 3349